

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

20 JUILLET 2020

A la suite de la condamnation de M.X par le tribunal correctionnel de La Rochelle, jugement qui a fait l'objet d'un appel par le prévenu, la Fédération Française de Voile a décidé d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de M.X.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 20 juillet 2020 a décidé que M.X serait sanctionné par :

- Une interdiction d'exercice de toute fonction d'encadrant ou entraîneur (salarié ou bénévole) dans le milieu de la voile pendant 9 mois ;
- Une suspension de plan d'eau ou de présence sur une manifestation nautique pendant 9 mois ;
- Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la FFVoile pendant 9 mois ;



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL